

DEMANDE DE PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

La présence de l'intéressé(e) est obligatoire lors du dépôt du dossier.
Les mineurs et personnes sous tutelles doivent être accompagné du responsable légal/tuteur.

Pièces à fournir lors du rendez-vous

- ◆ Pré-demande, à réaliser sur le site ants.gouv.fr (à imprimer au format A4 sans la signer) OU formulaire à récupérer en mairie et à préparer **avant** le rendez-vous
- ◆ 2 photos d'identités agréées de moins de 6 mois **impérativement**, à faire avant le rendez-vous
- ◆ Justificatif de domicile de moins de 1 an à la bonne adresse et au format papier (attestation d'assurance habitation, facture de téléphone ou dernier avis d'imposition)
- ◆ L'ancien titre d'identité à renouveler + la photocopie.
S'il ne peut être fourni pour perte ou vol, il vous faut joindre :
 - **pour perte** : déclaration de perte (faite en mairie ou sur internet)
 - **pour vol** : déclaration délivrée par le commissariat ou la gendarmerie
- ◆ Seconde pièce d'identité si possible : permis de conduire ; carte vitale avec photo ; passeport
- ◆ Copie intégrale de l'acte de naissance de **moins de 3 mois**, à demander à la mairie du lieu de naissance, uniquement pour les titres d'identités expirés depuis plus de 5 ans

À ajouter selon le cas

Mineur :

justificatif de domicile et titre d'identité du parent faisant les démarches. En cas de garde alternée, ajouter justificatif de domicile et titre d'identité du second parent + jugement de divorce ou attestation des parents précisant l'accord amiable de garde alternée

Majeur hébergé :

justificatif de domicile et titre d'identité récent de l'hébergeant + une attestation précisant l'hébergement depuis plus de 3 mois

Tutelle :

titre d'identité récent du tuteur faisant la démarche + jugement justifiant la mesure de tutelle + arrêté préfectoral

Personne récemment devenue française :

copie intégrale de l'acte de naissance avec la mention précisant l'obtention de la nationalité française

Pour un changement tel que (1) mariage, (2) divorce, (3) nom/prénom, (4) veuvage, fournir:

(1) acte de mariage, **(2)** jugement/convention de divorce, **(3)** acte de naissance, **(4)** acte de décès

Timbre fiscal : achat possible en bureau de tabac ou site ants.gouv.fr

- Passeport moins de 15 ans : 17€ - Entre 15 et 17 ans : 42€ - Majeur : 86€
- CNI qui ne peut être présentée pour perte ou vol : 25€

D'autres pièces pourront être demandées par le CERT lors de l'instruction du dossier